



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Vendredi 1^{er} novembre à 20h.
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20 h 00.

Présidence: M. Cédric Weissert, Président du Conseil communal.

Appel: 56 membres présents lors de l'appel.
15 personnes excusées:
Mmes et MM. Sergio Batuca, Géraldine Binggeli, José Birbaum, David Cananiello, Giampiero Corrado, Catherine Gauchoux, Mike Germain, Arielle Gianina Gasser, Maria Gordillo, Anne Guyaz, Jorge Ibarrola, Chantal Junod Napoletano, Franco Napoletano, Michele Perlini, Salvatore Vero.

Absents. MM. Pascal Calderari, Michel Miéville.

Arrive plus tard. M. Pierre Zwahlen
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 3 octobre 2013.
3. **Préavis No 11/2013** - SDIS Chamberonne – Modification du règlement, de son annexe et de la convention.

Commission ad hoc: le 15 octobre 2013 à 20 h, au Motty, salle des conférences.

4. **Préavis No 12/2013** - Demande de crédit d'équipement pour une garderie et une salle de rencontre dans le bâtiment "L'Oiseau de l'Ouest" et reprise de la garderie Vanille-Chocolat d'Ecublens.

Commission ad hoc: le 8 octobre 2013, à 20 h, au Motty, salle des Arcades.

Commission des finances selon agenda automne 2013.

5. **Rapport-préavis No 13/2013**

Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Alain Blanchoud intitulé

"Réfection des combles de l'auberge du Motty et isolation de la toiture"

Commission ad hoc: le 17 octobre 2013, à 20 h, au Motty, salle des conférences.

6. **Communications municipales.**

7. **Divers.**

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, notre Huissier, le technicien, le représentant de la presse et le public, **M. le Président** communique à l'assemblée les informations suivantes:

Au chapitre des représentations :

Le jeudi 10 octobre j'ai eu l'occasion de participer à l'inauguration de la passerelle dite « L'île à Brizet » reliant notre commune à celle d'Echandens. Cette œuvre a été réalisée par notre armée et ceci selon les plans originaux de la première passerelle construite il y a 30 ans. Cette inauguration a permis également de renforcer les liens établis avec les autorités de la commune d'Echandens qui nous ont accueillis dans le caveau du château pour partager le verre de l'amitié.

Le samedi 12 octobre j'ai participé à la revue annuelle du SDIS Chamberonne. J'ai eu l'occasion de voir à l'œuvre notre corps de pompier et me rendre compte de la diversité de leurs tâches ainsi que de leur professionnalisme.

Je souhaite également informer le Conseiller communal Michele Mossi que sa motion fera l'objet d'une commission ad hoc qui statuera sur sa prise en compte. Cette commission rendra compte au conseil lors de notre séance du 13 février 2014. Il en sera de même concernant le postulat de M. Aitor Ibarolla accepté par 1/5^{ème} des membres du conseil du mois de mai 2012. Quant au postulat de Monsieur Pierre Zwahlen ainsi que de la motion de M. Jean-Paul Dudt, ces derniers seront également à l'ordre du jour de la séance de février 2014.

J'informe également le conseil qu'une liste mentionnant les motions ou postulats est actuellement en cours et établie entre notre secrétaire communal et le secrétaire municipal.

POINT 1 – Approbation de l'ordre du jour.

M. le Président souhaite apporter une modification à l'ordre du jour. En effet, le point 3 devient « Assermentation ». Le point 4 devient « Nomination d'un membre à l'association pour la régionalisation de l'action sociale dans l'Ouest Lausannois (ARASOL) ». Le préavis no. 11/2013 devient donc point 5 et ainsi de suite.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié. La discussion n'est pas demandée, elle est close. Au vote, **l'ordre du jour est accepté à la large majorité**. Il y a une abstention.

A 20h10 arrivée de M. Pierre Zwahlen, l'effectif passe à 57 Conseillères et Conseillers présents.

POINT 2 – Approbation du PV de la séance du 3 octobre 2013.

M. Le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, **le PV est accepté** à la large majorité, il y a 2 abstentions. **M. le Président** remercie le Secrétaire pour la rédaction de ce PV.

POINT 3 – Assermentation.

M. le Président nous informe que depuis le dernier Conseil du 3 octobre, une Conseillère a démissionné. Il s'agit de Mme Francesca Sabatelli. Il nous lit sa lettre de démission. (annexe no 1 du présent PV).

Pour remplacer cette Conseillère, nous avons aujourd'hui une personne que nous allons assermenter. Je vous explique brièvement comment nous allons procéder.

Je vais appeler le futur Conseiller à venir ici devant la tribune. Puis, je vais lire le serment que chaque Conseiller doit prêter lors de son assermentation. Je nommerai alors le futur conseiller qui, à ce moment, lèvera la main en disant « je le promets ».

J'appelle donc M. Stéphane Raveau à venir devant la tribune et je prie les membres du Conseil de se lever.

Après la lecture du serment et la promesse, **M. Stéphane Raveau** rejoint les rangs du Conseil sous les applaudissements de l'Assemblée.

L'effectif passe à 58 Conseillères et Conseillers présents.

POINT 4 – Nomination d'un membre à l'Association pour la régionalisation de l'action sociale dans l'Ouest lausannois (ARASOL).

M. le Président nous informe que suite à la démission de Mme Sabatelli, une place de Commissaire est à pourvoir. Il attend les propositions.

M. Hans-Peter Guilbert, au nom du Groupe Forum, propose la candidature de M. Stéphane Raveau.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions, ce n'est pas le cas et il nous propose d'élire **M. Stéphane Raveau** par acclamation.

POINT 5 – Préavis no 11/2013 - SDIS Chamberonne – Modification du règlement, de son annexe et de la convention.

M. le Président propose, après la lecture du rapport de la commission ad hoc, d'ouvrir la parole sur le règlement titre par titre, puis sur l'annexe 1 et enfin sur la convention. Est-ce que quelqu'un est opposé à cette façon de procéder ? Ce n'est pas le cas et **M. le Président** poursuit en passant la parole à M. Jacky Leimgruber.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Jacky Leimgruber. (ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, il est en ligne sur le site ecublens.ch)

M. le Président ouvre la discussion sur ce préavis, comme indiqué précédemment. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

M. Le Président nous relit les conclusions du préavis 11/2013.

Au vote, **le préavis 11/2013 est accepté** à la large majorité, pas d'avis contraire, 1 abstention.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal No 11/2013;
- oui le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'approuver le nouveau Règlement intercommunal du SDIS Chamberonne et son annexe.
2. D'approuver la convention concernant le SDIS Chamberonne.

POINT 6 – Préavis no 12/2013. Demande de crédit d'équipement pour une garderie et une salle de rencontre dans le bâtiment « l'Oiseau de l'Ouest » et reprise de la garderie Vanille-chocolat d' Ecublens.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Samuel Karlen.

Lecture partielle du rapport de la Commission des Finances par M. Pierre Zwahlen.

(ces rapports sont disponibles auprès du Greffe ou du soussigné, ils sont en ligne sur le site ecublens.ch)

M. Pierre Zwahlen nous informe avant la lecture du rapport de la Commission des finances que le rapport nous étant parvenu, il nous lit que quelques extraits complémentaires du rapport de la Commission ad hoc. Il commence sa lecture à la 2^{ème} page au milieu du 2^{ème} paragraphe.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis 12/2013. La parole n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis 12/2013.

Au vote, **le préavis 12/2013 est accepté** à la large majorité, pas d'avis contraires, 4 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal No 12/2013;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'équipement de Fr. 550'000.-- (cinq cent cinquante mille francs) pour la réalisation de la salle de rencontre et de la garderie dans le bâtiment de "L'Oiseau de l'Ouest".

Cette dépense sera financée par un nouvel emprunt qui sera souscrit en 2014 pour financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous la section n° 355 "Autres bâtiments" et la nature n° 5060 "Mobiliers et équipements", plus précisément dans le compte n° 355.5060.304 "Oiseau de l'Ouest – équipement garderie et salle de rencontre".

Elle sera amortie en 10 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

2. d'approuver la reprise la garderie Vanille-Chocolat, sise au chemin du Suchet 5, et de son personnel comme nouvelle entité communale dès le 1^{er} janvier 2014, ainsi que son déménagement durant l'été 2014 dans les nouveaux locaux de "L'Oiseau de l'Ouest".

POINT 7 – Préavis no 13/2013 – Réponse au postulat de M. Le Conseiller communal Alain Blanchoud intitulé « Réfection des combles de l'auberge du Motty et isolation de la toiture ».

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Samuel Karlen.

(ce rapport est disponible auprès du Greffe ou du soussigné, il est en ligne sur le site ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Mehdi Lagger souhaite déposer une interpellation à la Municipalité suite au rapport de ce préavis.

Cette interpellation figure en annexe no 2 de ce PV.

M. le Président demande si 5 personnes de l'Assemblée soutiennent cette interpellation. C'est le cas et la Municipalité peut donc répondre immédiatement ou revenir la prochaine fois.

Mme Danièle Petoud, Municipale nous dit qu'elle comprend très bien toutes ces questions.

Elle nous dit que si la Municipalité a mis du temps à répondre à ce postulat c'est que la Municipalité a aussi voulu prendre le temps de discuter avec les Aubergistes actuels.

Dans le préavis, il est bien marqué à la page 3/5, avant dernier paragraphe, que le bail à loyer des tenanciers échoit le 1^{er} octobre 2014. Ils sont rentrés le 1^{er} octobre 2004 et ils avaient un bail de 10 ans, comme cela se fait dans ce genre de commerce. Afin de ne pas renouveler le bail de 5 ans et qui ensuite aurait encore donné la possibilité, en contestant, de prolonger encore de 5 ans, la Municipalité a sur le conseil de PBBG, la Société mandatée pour gérer tout le parc immobilier locatif, discuté avec les tenanciers et ceux-ci savaient que la Municipalité ne souhaitait pas renouveler le bail. Il est vrai, que pour des questions juridiques et de temps, cela a dû être fait dans la période estivale de façon à respecter tous les délais légaux. La Municipalité voulait se donner les moyens de faire des travaux avant 2022. Les discussions avec les tenanciers ont débuté ce printemps, il y a aussi eu une séance au mois de juin un peu plus détaillée et les tenanciers ont reconnus eux-mêmes que cet objet manque de confort aujourd'hui et ne répond plus vraiment aux normes actuelles. Ils font un énorme effort, il faut le reconnaître, par rapport aux conditions que nous offrons aujourd'hui avec cet établissement et en particulier avec la cuisine. Au niveau hygiène, les tenanciers font le maximum, car il se pourrait très bien qu'un jour on se voit faire fermer cette Auberge qui ne répondrait plus à certains critères. Les tenanciers reconnaissent aussi qu'il y a d'énormes travaux à faire. Bien sûr que dans leur idéal, et c'est compréhensible, ils auraient souhaité que l'on puisse faire des travaux en plusieurs étapes. Quand on analyse ce bâtiment, les besoins et le fait de vraiment isoler ce bâtiment, de rendre cet objet aux normes et d'utiliser au maximum toutes les surfaces ce qui répond au postulat de M. Blanchoud, c'est-à-dire d'exploiter également les combles, il est impensable de faire des travaux en étapes, ce serait du bricolage et on ne ferait jamais quelque chose de bien. Donc cela n'est pas possible pour des raisons de sécurité et des questions d'hygiène. Les discussions avec les tenanciers sont en très bon cours puisque nous sommes en phase de finalisation de la convention. Il y a eu une séance à la fin du mois de septembre avec leur Agent d'affaire. Il a juste fallu reporter la séance avec la Préfecture car ils n'avaient pas eu le temps de finaliser certains articles de la convention, mais tout va vraiment dans le bon sens. Les termes de la convention sont qu'en 2014 la Municipalité ne renouvelle pas le bail, mais pour les tenanciers et jusqu'en octobre 2014, il n'y a aucun changement. Ensuite, on discute pour prolonger, selon une convention, jusqu'en février ou mars 2017, donc il y a encore 3 ans. Ce qui fait qu'aujourd'hui cela laisse aux tenanciers 4 ans pour s'organiser. Dans la convention, il y aura un article qui leur permettra, s'ils trouvaient un autre objet entre octobre 2014 et février 2017, de pouvoir partir s'ils avaient l'opportunité de trouver un autre commerce à exploiter. Bien sûr que si la Municipalité avait une opportunité de proposer quelque chose, elle le ferait, c'est évident. Ensuite, ils seraient associés avec nous et discuteraient sur les transformations qu'on pourrait faire. Ils ont d'ailleurs déjà donné quelques idées. Ce sont eux qui exploitent aujourd'hui cet Etablissement et ils le connaissent très bien, ils connaissent les besoins et ils savent ce qui serait mieux de faire et plus particulièrement à

l'aménagement de la cuisine. Donc 2017, 3 ans encore pour eux et ensuite il y aura de toute façon des préavis qui vont passer au Conseil communal. Le premier préavis qui permettra d'en parler plus en détail sera le préavis sur le crédit d'étude et ensuite il y aura le crédit de construction. Le délai donné de 18 mois est un délai maximum et, dans l'intérêt de chacun la Municipalité fera le maximum pour planifier le tout en 12 mois. La durée des travaux sera connue lors du préavis pour le crédit de construction. C'est évident que ce soit pour tout le monde, pour la Commune, pour les clients ou les Aubergistes, si ce sont eux qui à terme souhaitent revenir aux nouvelles conditions du bail, ce ne sera plus le même objet, donc évidemment ce ne sera pas le même prix du loyer mais tant qu'on n'aura pas fait l'étude et que l'on n'arrive pas avec un crédit de construction on ne pourra pas connaître le prix du loyer. Si les tenanciers actuels souhaitent revenir il y aura un nouveau bail et ils seront prioritaires et c'est ce que souhaite la Municipalité. Les conditions seront les mêmes pour tous nouveaux gérants exploitants cette Auberge. Tout le monde est d'accord que cet objet est magnifique de même l'endroit où il est situé. L'EPFL est tout près, on a l'Université, on a beaucoup d'entreprises sur notre Commune et on n'arrive pas à imaginer que l'Auberge soit fermée pour les transformations pendant plus de 18 mois. Mais, dans l'intérêt de chacun, la Municipalité fera le maximum pour planifier le tout en 12 mois. Le jour où l'Auberge rouvrira, et cela fait aussi partie de la convention que la Municipalité est en train de finaliser avec eux, la Municipalité va pouvoir leur donner 1 ou 2 mois de loyers gratuits afin de refaire la clientèle et aussi pour reformer leur personnel. C'est sûr que les tenanciers vont devoir trouver du travail pendant une année, c'est sûr qu'ils vont devoir licencier leur personnel mais ils le savent déjà aujourd'hui. Si les tenanciers actuels signent une convention jusqu'en 2017, cela veut dire que leur personnel jusqu'en 2017 sera là. Ensuite, c'est comment on informe, est-ce qu'il y a des employés qui souhaitent partir, est-ce qu'ils vont former un apprenti alors qu'ils savent qu'ils ne pourront pas le garder. Les tenanciers ont du temps devant eux et la Municipalité ne va pas les lâcher comme ça. Bien sûr que la Commune ne peut pas financer toutes les entreprises qui doivent licencier du personnel pour des raisons économiques et la Commune ne peut pas être derrière chaque entreprise. L'interpellation donne des informations qui sont assez catastrophiques mais Mme la Municipale souhaite nous dire que les discussions avec les Aubergistes se passent très bien. L'Agent d'affaire a été satisfait de la séance du mois de septembre en disant que si toutes les séances de conciliations ou de discussions se passaient comme ça il n'aurait bientôt plus de travail. Donc, cela veut tout de même dire que la Municipalité essaie de faire un maximum. Elle pense que si on veut rendre cet objet à l'image de notre Ville, à l'endroit où il se trouve pour en faire vraiment un objet magnifique, il faut passer par cette étape là.

M. le Président poursuit la discussion.

Mme Christiane Roy Blanchoud, nous souhaite à tous d'être réélus dans la prochaine législature. Mais si ce n'était pas le cas, elle se demande comment nous pouvons avoir la certitude en 2017 que la prochaine Municipalité conservera ce qui est fait là aujourd'hui ou jusqu'à la fin de la législature en 2016.

Mme Danièle Petoud, Municipale répond qu'un crédit d'étude sera présenté durant cette législature encore et prévu au plan des investissements en 2015. Donc, ils vont faire au mieux pour voir si c'est fin 2014 ou début 2015. Si la Municipalité actuelle n'était pas réélue, elle espère tout de même que dans cette salle il y aura quelques Conseillers communaux réélus et qui feront le suivi. Il y a des dossiers qui existent, heureusement nous avons une administration et ces choses ne vont pas être perdues dans la nature.

M. Alain Blanchoud souhaite remercier la Municipalité pour sa réponse qui a été tardive et longue et il aimerait beaucoup, puisque l'on vient d'apprendre que ce ne sera qu'en 2015, que l'on précipite un peu la demande de crédit afin que l'on puisse connaître rapidement l'évolution de ce bâtiment. Il rappelle que la Municipalité a mis en avant dans son plan quinquennal le fait

qu'elle voulait être écologiste. De ce fait, il aimerait que l'on puisse mettre ce bâtiment encore plus rapidement que 2020 ou 2017 + 18 mois, en conformité.

M. Nicolas Morel nous dit qu'il a été passablement déçu par la discussion qui a été menée en Commission. On aurait pu en fait, discuter même si c'était informellement du fond, c'est-à-dire le futur de ce bâtiment et on aurait pu aussi mener la discussion que nous sommes en train de mener maintenant à propos de l'interpellation de M. Lagger et qui aurait été très intéressante, à son avis, de mener dans la Commission et il trouve que c'est dommage que cela n'ait pas eu lieu à ce moment là. La Commission s'est concentrée sur le point de la conformité au règlement sans se préoccuper de l'adéquation de ce règlement. Notre Municipale Verte l'a convaincu d'attendre pour la discussion sur le fond le futur préavis demandant un crédit d'étude, préavis qu'il se réjouit de pouvoir lire le plus rapidement possible et à ce sujet il partage aussi la préoccupation de M. Blanchoud. Il rappelle qu'il souhaite que ce préavis arrive le plus rapidement possible afin que nous puissions discuter sur le fond du problème et pas seulement sur des questions relatives au règlement. Par rapport aux délais irréalistes imposé par le règlement actuel il se réjouit également que la Commission ad hoc ait pris en compte cet aspect et ait, du moins il l'espère, pris en compte dans le règlement futur et corrigé ce problème qu'il y a par rapport aux délais qui sont tout à fait irréalistes. En conclusion, il a estimé aussi que le préavis était bien formulé, les explications données ont été claires et il nous propose d'accepter la réponse de la Municipalité.

M. Aitor Ibarrola aimerait savoir de quoi on est en train de parler. Est-ce que l'on parle de l'interpellation ou est-ce que nous sommes en train de traiter le préavis. Si on parle de l'interpellation qui a été soutenue, si elle est soutenue, une réponse devrait normalement être suivie d'une résolution et il n'a pas connaissance de la résolution en question et il serait intéressé de la connaître pour savoir s'il faut la voter. Il a bien écouté l'intervention de M. Lagger et il la partage dans son ensemble car il est sensible à ses arguments. Il serait intéressé à connaître la teneur de l'éventuelle résolution qu'il aurait préparé ou le cas échéant s'il souhaite en préparer une, il se demande s'il ne faudrait pas demander une petite suspension de séance. Il a aussi écouté avec attention les réponses de Mme la Municipale et il serait content d'avoir une résolution qui formalise ces préoccupations.

M. Mehdi Lagger nous dit que le but de l'interpellation était vraiment d'avoir les détails du fond de cette histoire. Comme elle était déposée dans le rapport cela l'a laissé songeur et c'est la raison pour laquelle il a été interpellé l'Aubergiste qui lui a effectivement confirmé que des discussions étaient en cours. M. Lagger souhaitait obtenir de notre Municipalité et principalement de notre Municipale des bâtiments les réponses qu'elle a donné, à savoir qu'il y a encore 2 préavis qui vont passer devant notre Conseil avant la réalisation des travaux. Il nous dit qu'il ne déposera pas de résolution.

M. le Président poursuit la discussion sur le préavis. Elle n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis no 13/2013.

Au vote, **le préavis 13/2013 est accepté** à la large majorité, pas d'avis contraires, il y a 2 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le rapport-préavis No 13/2013 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Monsieur le Conseiller communal Alain Blanchoud intitulé "Réfection des combles de l'auberge du Motty et isolation de la toiture".

POINT 8 – Communications municipales.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications municipales point par point.

Au point 1, **M. Frédéric Hubleur** souhaite déposer une interpellation. Celle-ci est en annexe no 3 de ce PV.

Mme Anne-Claude Studer, Municipale nous dit qu'elle va essayer de répondre, peut être pas à tout mais à une bonne partie.

Concernant la mise à l'enquête, Mme Studer nous dit que pour la première année la mise à l'enquête n'est pas obligatoire pour une durée de 3 mois, donc décembre, janvier et février cela fait les 3 mois. Si par la suite, nous décidons de continuer cette patinoire et de revenir avec un projet de patinoire alors il y aura une mise à l'enquête. Par contre nous avons rempli une demande Pocama pour la patinoire. Ensuite, le système utilisé pour le refroidissement de l'entretien de la glace, c'est un groupe frigorifique. Oui il y a des critères écologiques ça c'est sûr. Concernant le bruit, il y a eu un rendez vous avec la Société LaPatie, Antoine Descloux, qui fournit les principales petites patinoires en suisse romande comme celle du Flon par exemple. Mme la Municipale a eu un rendez-vous sur place avec M. Claude-Alain Bieri, chef de service des bâtiments et M. Antonini de la police du commerce. Ensemble ils ont évoqué le système bruit du groupe frigorifique et ils ont fait au maximum pour qu'il n'y ait le moins possible de bruit en prenant l'option d'avoir une paroi anti bruit sur ce groupe frigorifique en plus. Ce n'était pas nécessaire mais ils ont assuré la chose pour vraiment minimiser le bruit. Effectivement, la première semaine lorsqu'il y aura la mise en glace de la patinoire, les groupes frigorifiques fonctionneront à fond mais cela ne devrait pas trop perturber le voisinage et ensuite ce sera vraiment minime. Mis à part les commerçants, les riverains n'ont pas été informés de manière plus précise. En ce qui concerne les dalles de la place, Mme la Municipale a aussi constaté que les dalles se fissent et se cassent. Il y aura un fond, c'est prévu. Il n'y a pas eu d'étude de la place mais d'après l'expérience de la Société il n'y a pas de risques, il y aura une protection. Si vraiment il y avait un gros problème, eux ont une assurance et nous aussi mais cela passerait par eux. La patinoire sera gratuite, par contre il y aura une location de patins. Il est prévu de mettre un petit chalet en bois sur la place, il y aura un container avec les patins et c'est un couple des personnes privées, qui s'occuperont de la location des patins, de tenir une petite buvette avec du thé et des boissons pour les parents qui attendent et pourquoi pas du vin chaud, ce sera à voir et ce sont ces mêmes personnes qui passeront la surfaceuse 1 voire 2 fois par jour pour l'entretien de la glace. Ceci est en cours de finalisation avec les personnes qui s'occuperont de tout cela. Il n'est pas prévu de faire des statistiques mais si c'est une demande de la part de M. Hubler, il n'y a aucun problème. En ce qui concerne le pourquoi d'une patinoire en glace et non pas une synthétique, au niveau du Service ils se sont posés la question. Le synthétique est en train de se développer, Montreux a fait un test l'année passée du synthétique, sauf erreur ils en ont acheté une cette année pour le marché de Noël, et d'après tous les renseignements que Mme la Municipale a obtenu, entre la glace et le synthétique ce n'est pas du tout la même chose. Ce sont deux sports différents. Sur du synthétique il faut pousser, on peut même aller avec des patins in line, des patins à roulettes et ce n'est pas le but recherché. Tandis que la glace reste le plaisir de la glisse. On pourrait comparer comme entre le moto cross et le bi cross, ce sont deux sports totalement différents et cela lui a été confirmé. Sur le synthétique il ne faut pas des patins avec les crans, c'est-à-dire les petites dents devant, ce que l'on trouve sur tous les patins artistiques, principalement pour les filles. Elle ne parle pas des patins hockeys à glace mais les autres patins les dents devant sont interdits car cela fait des trous sur la surface. Si vous observez les enfants des écoles qui

prennent le métro pour aller à la patinoire de Malley, la plupart ont les patins sur le dos et ce sont des patins normaux. Pour le synthétique il y a aussi un problème au niveau des lames. Il y a une usure énorme des lames, elles doivent être aiguisées au moins toutes les deux semaines et au bout de 10 à 12 aiguisages elles sont fichues et cela engendre des frais supplémentaires sur ces patins. Au CIGM de Malley, ils ont fait un essai avec une patinoire synthétique qu'ils avaient posée sur la patinoire extérieure et ils ont arrêté tout de suite car ce n'était pas du tout concluant. C'est vrai, qu'à présent il y a d'autres développements, il y a d'autres surfaces synthétiques et Mme la Municipale a déjà pris de contacts avec Montreux pour aller voir avec eux, en fin d'année, aller tester la patinoire et discuter avec eux de ce qu'il en est. Concernant le coût, c'est effectivement dans le budget de la culture, dans cette enveloppe qui a été acceptée par le Conseil communal dans le cadre du budget. Ce montant n'est pas un chèque en blanc. Pour la patinoire, Mme la Municipale a présenté ce projet en Municipalité et il y a eu une décision municipale. Tous les projets sont présentés à la Municipalité et ils sont validés ou non, donc l'argent n'est pas dépensé par le Service sans validation. Concernant le coût de la patinoire, actuellement elle ne veut pas nous donner de chiffres faux. Ce sera sur deux exercices, il y aura un mois sur 2013 et deux mois en 2014. La Commission de gestion 2014 pourra déjà quand elle siégera au mois de mars-avril avoir tous les chiffres à disposition.

M. Frédéric Hubleur remercie Mme la Municipale pour cette longue réponse détaillée. Pour revenir au couple de personnes privées, au-delà de leur bonne volonté, ont-ils été sélectionnés sur des critères de compétence de conseils sur les patins etc. Ont-ils une patente par rapport à la boisson, il pense que tout sera bien réglé dans les normes. Par rapport au coût il est tout de même étonné que pour l'instant il n'y a pas de somme approximative de ce que cela va coûter.

Mme Anne-Claude Studer, Municipale répond que concernant les exploitants, le principal challenge était déjà de trouver des personnes qui acceptent d'être là-bas et de tenir cette buvette, la location etc. pour 3 mois. Effectivement, ils ont la patente. Concernant la location de patins ce ne sont pas des personnes spécialisées. Mme la Municipale a également pris contact avec le magasin de sports du Centre commercial pour voir si eux étaient intéressés à louer ces patins afin de ne pas leur faire de la concurrence de l'autre côté du parking. Ils ne sont pas intéressés, ce n'est pas leur domaine, donc nous aurons les patins de location qui seront tous les mêmes dans les différentes pointures. Mme la Municipale nous dit que si elle avait eu la demande avant concernant le montant de que cela va coûter, elle aurait pu vérifier mais elle ne souhaite pas ce soir nous donner un chiffre en l'air. Elle préfère que nous recevions les bons renseignements mais c'est dans le cadre du budget, il n'y a pas de souci. Par contre, elle nous attend nombreux et nombreuses lundi 2 décembre dès 18h, sur la Place François Silvant pour l'inauguration de cette patinoire. Il y aura une petite démonstration de patinage artistique par les patineuses du club des patineurs et patineuses du club de Malley.

Au point 2 – **M. Pierre Zwahlen** nous dit que nous avons pris connaissance de la volonté de la Municipalité de réfléchir en matière de culture, de jeunesse et de sports. La direction du service souhaite s'accorder une période de réflexion afin de réorganiser la structure de ce service. C'est une intention que nous pouvons comprendre, effectivement la situation jusqu'à maintenant est restée décevante dans le développement des prestations de ce service et quant à lui il saisit la nécessité d'accomplir cette réflexion. Il aimerait demander ce soir, quels moyens la direction du Service se donne pour accomplir cette réflexion, comment entend-elle la conduire et quel temps se donne-t-elle parce que la situation à Ecublens est ainsi faite que les prestations doivent suivre.

M. Alberto Perez voudrait faire part à la Municipalité du fait qu'il a entendu plusieurs échos concernant le centre des jeunes, or, les bruits de couloirs, il faut essayer de les prendre avec des pincettes. Mais pour bien les prendre avec les pincettes il faudrait avoir une fois un écho de la Municipalité sur ce qui s'y passe et ce que la Municipalité pense faire par rapport à ce Centre de Jeunesse.

Mme Anne-Claude Studer, Municipale répond que pour le Centre des Jeunes il y a des petits problèmes de personnel et la Municipalité a dû fermer le Centre pendant 10 jours durant les vacances d'octobre car les 3 éducateurs étaient en arrêt maladie. Il y a des petits problèmes depuis cet été, la Municipalité a accepté une enquête administrative. Actuellement, ce dossier est en cours et c'est toujours sous secret du résultat et là elle ne peut vraiment rien dire. Il y a des informations que le Service transmet aux membres de la Plate-forme Jeunesse et dès qu'il y aura du nouveau, le Conseil sera informé. Le Centre est rouvert depuis mercredi passé, ils vont engager certainement 1-2 animateurs (trices) temporaires en attendant d'avoir une décision et d'aller de l'avant. Il n'y a rien de grave, c'est juste un problème de gestion de personnel, ce n'est rien d'autre.

Point 3 – **Mme Nicole Roggo** est heureuse que le problème de la sécurité sur les passages pour piétons ait été étudié. L'APE a fait en son temps une enquête et mis en évidence plusieurs points noirs. Le rapport de la présente étude est probablement volumineux et elle comprend qu'il ne puisse être diffusé largement à tous les Conseillers. Néanmoins, peut-être serait-il possible d'en mettre un résumé sur le site sécurisé de la Commune ou tout au moins nous communiquer quels passages piétons sont concernés ainsi que le tableau des planifications. Elle profite du fait que nous abordons ce thème pour redire son étonnement par rapport à l'absence d'éclairage spécifique sur les 3 passages pour piétons sur la rue du Villars. Les luminaires installés, par ailleurs très esthétiques, n'apportent à son sens, pas la lumière nécessaire pour la sécurité des piétons. En hiver, par exemple, entre 7h et 7h30, de nombreux écoliers se rendent à l'école le long de cette artère, souvent en trottinettes vu la déclivité du terrain et surgissent de la pénombre pour traverser la rue, notamment sur le passage situé près de la fontaine du hameau du Villars. Même si la vitesse des véhicules n'est pas très élevée il serait dommage d'attendre un accident pour prendre des mesures.

M. Christian Maeder, Municipal remercie Mme Roggo de son intervention. En ce qui concerne le rapport c'est effectivement un document assez volumineux. Il va regarder avec le Service si ce serait possible de le mettre sur la zone sécurisée et si c'est le cas ce sera fait. En ce qui concerne la Rue du Villars, c'est vrai qu'à l'époque, lorsque ce tronçon a été requalifié, il avait été décidé de ne pas remettre de luminaires de type Zebralux pour des raisons à la fois un peu esthétiques et aussi au vu des normes. On était tout-à-fait dans la légalité de maintenir ces lampadaires designs. Il se rappelle également que lorsque les travaux ont été faits, il avait été convenu avec les SIE que les lampes qui étaient au droit des passages piétons devaient avoir une puissance supérieure aux autres et il est vrai, que ces derniers temps, il a aussi constaté que ce n'était plus vraiment le cas. Donc, il va contrôler avec son service si il y a eu des changements qui ont été faits par rapport à ces luminaires et à cette puissance d'éclairage et si c'est le cas ils verront à rétablir ce qui a été convenu au départ. Ce serait dommage de remettre des Zebralux par rapport à l'ensemble de la rue du Villars pour laquelle ils avaient mis cette touche particulière au niveau de l'éclairage mais il regardera la puissance.

Mme Nicole Roggo remercie M. Maeder pour la réponse. Elle s'interrogeait éventuellement sur la possibilité de mettre en évidence les passages piétons par une touche de couleurs, ce serait peut-être une autre possibilité vu que les trottoirs sont déjà rouges.

M. Boubker Chebbaa nous dit qu'il y a 2 ou 3 ans, il a interpellé la police et probablement écrit à la Commune concernant le passage à piétons qui se trouve au virage du chemin du Croset à la pointe à l'angle des terrains. Ce passage est très fréquenté par la petite enfance et il y a 2-3 ans il a été décidé de rajouter des places de parcs du côté droit en montant et ces places de parcs cachent complètement la vue des piétons, donc les jeunes, et surtout des personnes qui descendent en voiture depuis le haut du chemin du Croset, car l'angle de vue est complètement fermé. Il profite de cette occasion pour insister sur l'étude pour ce passage à piétons qui est très fréquenté et si vous interpellez le patrouilleur, lui-même est désolé de la pause de ces places de parcs qui lui empêchent complètement de gérer son passage piétons. Il insiste vraiment sur ce passage où il y a des petits enfants qui ne sont pas à la hauteur d'une

voiture et dès qu'il y a une voiture qui est parquée à proximité on ne les voit pas et qu'est-ce que la police a fait, eh bien elle a rajouté un pot de fleurs qui n'a aucune utilité. Donc, il aimerait bien que tout cela soit regardé de plus près.

Point 4 – **M. Daniel Sage** souhaite remercier la Municipalité d'avoir répondu ou d'avoir plutôt donné une demi-réponse puisqu'il y avait 2 questions et il est content pour la première partie. Il n'a pas la réponse à sa deuxième question qui concernait la variation du tonnage au porte-à-porte et là on constate qu'il y a 312 tonnes qui ont disparu entre le premier semestre 2012 et le premier semestre 2013. Il veut bien concevoir qu'il y a quelques tonnes de PET dans les magasins, quelques tonnes de clients qui ramènent la marchandise dans les magasins, peut-être qu'il y a aussi quelques citoyens très responsables qui boycottent les produits sur-emballés, mais tout cela ne fait sûrement pas 300 tonnes. Il aimerait des éléments de réponses pour savoir où sont ces 300 tonnes.

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'en ce qui concerne le premier tableau qui est celui des végétaux à la déchetterie principalement, la réponse a été donnée. C'est vrai qu'ils avaient pris le 1^{er} semestre 2012 et 2013 et que pour 2013 il y avait une facture qui est arrivée au mois de juillet et qui n'était pas comptabilisée alors qu'en 2012 c'était basé sur 3 ramassages. Donc, ils ont intégré la facture de juillet également sur les 6 premiers mois de façon à se retrouver un peu plus juste dans les chiffres. Il y a des distorsions lorsqu'ils ne tiennent pas compte du nombre de levées mais simplement du nombre de mois. Au sujet de la 2^{ème} question, **M. le Municipal** nous dit qu'il n'a pas la réponse et il pense qu'il ne nous la donnera jamais, il ne peut pas nous dire où sont passées ces tonnes, toujours est-il qu'elles ne sont plus là. Ils feront le bilan à la fin de l'année et à la fin de l'année, il tentera, si cette différence est toujours importante de comprendre. Il nous rappelle qu'il avait aussi dit que durant le 1^{er} semestre Renens n'était pas passé à la taxe au sac, il l'avait dit en rigolant mais ce soir il pense très sérieusement et il est possible, là il demande au journaliste de bien vouloir fermer ses oreilles, il est possible que certains de nos concitoyens, en marge de notre territoire communal, aient eu l'horrible tentation de procéder à l'exode de leurs poubelles. Il rappelle que ce n'est pas de la mauvaise volonté mais il ne peut pas donner une réponse plus précise à M. Sage.

M. Alberto Perez nous dit qu'en guise d'amuse-bouche plastifiés et en entrée d'un débat qui aura peut-être lieu un peu plus tard, il ne comprend pas qu'au premier semestre 2012 on a 12 tonnes de plastiques qui ont été amenés à la déchetterie et aux Ecopoints et qu'au premier semestres 2013 on est à 20 tonnes. Le problème de la séparation des plastiques durs et des plastiques mous est plus ou moins entré en vigueur début 2013. Il aimerait que l'on puisse lui fournir une explication sur cette augmentation de tonnage et il apprécierait beaucoup.

M. Christian Maeder, Municipal nous dit qu'ils ont également mis en place une récolte des plastiques durs à la déchetterie, c'est-à-dire de tout ce qui est en polypropylène (PP) et également accepté à la déchetterie communale les bouteilles type PE qui sont les bouteilles de shampoings, de cosmétiques et autres bouteilles de plastiques durs. Cela explique donc la variation du tonnage des plastiques durs en 2013 car en 2012 ces emballages n'étaient pas repris. Quand aux autres plastiques, nous en reparlerons plus tard.

Point 5 – **M. Alban Larrère** nous dit qu'il lui semblait qu'il y avait une petite coquille dans la définition qui a été donnée entre demandeurs d'emploi et chômeurs. Il est allé voir sur le site du SECO, secrétariat d'état à l'économie. Un demandeur d'emploi inscrit c'est quelqu'un qui peut être chômeur ou non-chômeur mais qui est inscrit aux offices régionaux de placement et qui cherche un emploi. Un chômeur inscrit, c'est une personne qui est aussi inscrite à l'ORP, qui est sans emploi et qui est immédiatement disponible pour un emploi. Le fait qu'elle touche ou non des indemnités de chômage c'est encore autre chose et il croit que le texte nous mets un peu en erreur. Il souhaitait donc faire une petite rectification par rapport à cela.

Point 6 – **M. Alain Blanchoud** aimerait poser une question sur l'ensemble de ces Communications municipales. A l'intérieur du dernier PV de l'Assemblée, M. Hubleur avait fait une demande pour avoir un suivi des vœux et autres choses. Il a entendu que c'était en cours et il aurait souhaité que ce soit dans ces Communications municipales. Il aimerait savoir si c'est ce biais là qui permettra de suivre les prochains éléments qui sont en retards où est ce que nous allons avoir une communication particulière à ce sujet là et quand est-ce que cela sera.

M. le Président répond que c'est toujours en cours de traitement et vraisemblablement que cela apparaîtra dans le cadre de ces communications, mais pour l'instant comme c'est toujours en cours il n'y a pas d'autres informations à donner, les 2 Secrétaires sont en train de finaliser et pourront donner les réponses lorsque ce sera finalisé, probablement en décembre.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

POINT 9 – DIVERS

M. le Président ouvre la discussion.

M. Stéphane Masson souhaite intervenir en prolongement du point précédent, c'est-à-dire avec la liste qui va être dressée des postulats, motions et amendements. Il n'est pas sûr que cette liste contiendra également les vœux, exaucés ou non, des questions répondues ou pas. Il aimerait revenir sur un vœu qu'il avait exprimé il y a bientôt une année et demie qui, il pense, n'a pas été exaucé à ce jour, mais il peut se tromper. Plutôt que d'attendre cette liste et de prendre son ticket, il prend les devants et il revient vers nous en reparlant très brièvement. Il était question de la sécurité le long du chemin de la Raye, sachant que les bus qui descendent ce chemin, descendent assez rapidement, certes en respectant les limitations de vitesse mais c'est rapide tout de même par rapport aux dangers qu'ils créent de par leurs présences et eu égard aux enfants qui remontent le long de ce chemin ou qui le descendent aux horaires des écoles. Aujourd'hui, avec les jours qui raccourcissent et la luminosité qui descend, ce n'est pas un luxe de venir rappeler qu'il serait bon que vous contactiez les TL, à moins que cela ne soit déjà fait, pour leur rappeler peut-être d'être prudents et d'aller au-delà de ce que leur demande les normes sur la circulation routière. C'était le vœu qu'il émettait, il n'était pas allé plus loin. Il n'avait pas demandé de construire une barrière ou quoique ce soit. Il se permet de revenir sur ce vœu.

M. Christian Maeder, Municipal souhaite rassurer M. Stéphane Masson. Ce vœu a été exaucé déjà l'année passée et la Municipalité avait interpellé les TL. Ils vont faire une piqûre de rappel et c'est effectivement le bon moment vu la luminosité avec l'heure d'hiver. Il en prend note et il demandera aux TL de faire attention que les chauffeurs, dans cette zone là, fassent le nécessaire de façon à ne pas rouler trop vite et pas trop près du trottoir. D'autre part, le Service des travaux a effectué une étude plus poussée sur les possibilités qui existeraient d'améliorer la situation de ce trottoir et ils en arrivent à la conclusion qu'il faut un élargissement du trottoir, une barrière ne conviendrait pas au vu de la largeur du trottoir, c'est donc un élargissement qu'il y a lieu de prévoir et ils sont en train de regarder ce qu'ils pourraient faire. C'est assez compliqué car il y a un mur, il faut casser le mur, derrière il y a un dévers et ce n'est pas très simple. Il prend note de ce souci qui est partagé et ils vont récrire et contacter les TL pour que les chauffeurs soient sensibilisés sur la ligne.

M. Didier Lannaz, Municipal aimerait apporter une précision. Ce ne sont plus les TL mais les MBC. Nous avons sensibilisé les TL et ils ont répondu qu'ils allaient évidemment avertir leurs chauffeurs, mais également les Transports Morgiens puisque ce sont eux maintenant qui descendent et montent la Raye.

M. Frédéric Hubleur souhaite aviser le Bureau du dépôt d'un postulat demandant la mise en route d'une politique du logement plus active à Ecublens, le texte sera déposé à temps pour

que le Bureau puisse le mettre à l'ordre du jour des Conseils de la rentrée après les fêtes de fin d'année.

M. Alfred Thomas aimerait déposer une interpellation. Celle-ci figure en annexe no 4 du présent PV.

En présence d'une interpellation, **M. le Président**, demande si elle est soutenue par 5 personnes. C'est le cas et comme pour l'interpellation précédente, la Municipalité peut répondre de suite où lors du prochain Conseil. Ce sera donc, lors du prochain Conseil que l'interpellation sera traitée.

M. Christophe Cartier, absent lors du dernier Conseil, souhaite remercier la Municipalité pour sa réponse et en particulier notre Municipal M. Michel Farine concernant la réponse à son interpellation. A ce sujet, il aurait quand même encore une question complémentaire, en ce qui concerne le véhicule d'urgence de l'EPFL qu'on voit passer régulièrement dans la plaine du Veilloud. Est-ce que celui-ci est considéré comme un véhicule de feu des Communes, tel que le SDIS ou est-il un véhicule privé et a-t-il le même statut que nos véhicules du feu. Est-ce que ces courses ont vraiment un caractère d'urgence ?

M. Michel Farine, Municipal répond que compte tenu de l'état relativement juridique de la question et afin de ne pas faire d'erreur, il préfère répondre par écrit au prochain Conseil.

Mme Sylvie Pittet Blanchette avait une question concernant la garderie, mais c'est allé un petit peu vite et n'étant pas assez attentive, elle a finalement décidé d'émettre un vœu qui concerne les places en garderie. Ce vœu figure en annexe no 5 du présent PV.

M. Christophe Cartier pense que bon nombre d'entre nous ont lu le 24H. de ce jour dans lequel une immense page cause de l'anniversaire du SDOL II laissera à la journaliste la responsabilité du titre et des termes narcissiques de cet article, toutefois il a quand même une question à notre Syndic. Il est dit à un moment donné au cours de l'article « le futur de cette ville en devenir ». Comment faut-il le comprendre, serait-ce une fusion des Communes annoncée ? Merci pour la réponse.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'il laisse la responsabilité au journaliste qui l'a écrit. Il tient à nous rassurer, il n'est pas question pour l'instant et on ne parle pas de fusion. Certains de ses collègues en parlent mais ce n'est pas dans l'air du temps actuellement. Quand on parle de ville, il est difficile de se repérer dans la région, souvent on pense peut-être qu'Ecublens est un quartier de Lausanne, comme Chailly etc. Les personnes étrangères qui visitent notre région ont de la peine à se situer effectivement. Il le dit toujours avec un peu d'ironie, s'il fallait fusionner, et il nous rassure, ce ne sera pas avec lui, peut être qu'un jour il faudra fusionner avec Lausanne, parce qu'avec les limites entre les différentes communes c'est très difficiles de se repérer. Il n'est en tous les cas pas question de fusion dans l'immédiat.

M. Pierre Zwahlen nous dit qu'il n'a pas entendu la réponse de la Municipalité à sa question de tout à l'heure. C'est vrai que son collègue M. Alberto Perez est intervenu pour le Centre des Jeunes et peut être que la représentante de la Municipalité a du oublier qu'il y avait eu d'autres. Il nous dit qu'il a le plaisir de répéter les questions posées. « Si une pause de réflexion est ouverte sur le Service de la culture, des sports et de la jeunesse, quel délai la Municipalité se donne-t-elle pour accomplir sa réflexion, comment entend-elle la conduire et avec quels moyens ? »

M. Pierre Kaelin, Syndic dit que sa collègue en a parlé. Il s'agit aujourd'hui de régler certains problèmes. On ne peut pas aujourd'hui, dans le cadre du Conseil communal, commencer à discuter de certaines choses dans le cadre de la gestion de l'administration. La Municipalité va

prendre le temps qu'il faut pour que ces problèmes ne se reproduisent plus. Le Service de la culture a commencé à se développer et maintenant ils sont en train de repenser un tout petit peu le fonctionnement avec les personnes en place. Il y a des personnes aujourd'hui en maladie, il y a un rapport qui a été fait avec une enquête administrative. Il ne faut pas dramatiser, il y a quelques dysfonctionnements et il s'agit maintenant de prendre le temps de repenser de faire les choses, peut-être plus justes. Nous pouvons tous nous tromper, il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent jamais. On ne va mettre en péril le Service, la preuve il y a quand même certaines animations qui ont eu lieu, le marché et il y aura encore d'autres activités qui vont se faire. Il pense que le spectacle de cet été Shanju a été un très grand succès et c'est donc la preuve que les choses se font quand même. C'est un nouveau Service qui se développe, c'est vrai qu'on n'a pas un Service comme Lausanne etc. Mais voilà, on doit avoir ce temps de la réflexion et c'est du ressort de la Municipalité. Il se permet de le répéter ce soir, La Municipalité nous doit des comptes mais au niveau de la gestion du personnel c'est entièrement de son ressort.

M. Boubker Chebbaa nous dit qu'il n'est pas dans les rumeurs du quartier ni de la rue. Il ne connaît pas les dysfonctionnements et il aimerait qu'on lui dise quels sont ces dysfonctionnements.

M. Alfred Thomas veut apporter une note un peu plus positive. Il avait fait une interpellation il y a plusieurs Conseils pour demander une installation de parc à trottinettes. Elle a été construite et il y a une photo qui prouve son utilité et que l'argent a été bien investi. (Photo en annexe no 6) du présent PV.

M. Alberto Perez rappelle que M. Maeder lui a suggéré tout à l'heure de ne pas parler de plastique et il va essayer d'éviter le sujet. Toutefois, il va se permettre de transmettre, en fait au Bureau du Conseil, une remarque assez générale. Tout dernièrement, il a appris certaines choses et il trouve très regrettable que le Bureau, en fonction de son humeur ou de ses convictions, décide soit de faire preuve de rigueur dans l'application du règlement du Conseil, soit de rester pragmatique et flexible dans l'application du règlement du Conseil. Cela veut dire plus concrètement, soit une motion qui est déposée trop tard alors qu'elle a été annoncée lors du Conseil précédent n'est pas retenue, soit elle ne peut pas être traitée lors du Conseil de décembre car on craint un précédent. Alors c'est soit l'un, soit l'autre. Il suggère que le Bureau du Conseil fasse le choix clair et définitif entre ces deux attitudes, qu'il l'applique et qu'il s'y tienne.

M. le Président poursuit la discussion dans les divers, elle n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président souhaite nous informer que nous avons reçu sur nos tables l'invitation à notre traditionnel repas de fin d'année qui se déroulera après notre Conseil du 06 décembre dans cette même salle. Il nous remercie par avance de respecter le délai de réponse donné.

Il nous informe également de la date de notre future sortie du conseil. Cette sortie aura lieu le **samedi 10.05.2014**. De plus amples informations nous parviendront d'ici quelques temps.

M. le Président rappelle que les enveloppes concernant le Conseil de décembre sont à prendre auprès de l'Huissier à la sortie de la salle.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** clôt la séance, il est 21h45.

Ecublens, le 26 novembre 2013

Le Président

Le Secrétaire

Cédric Weissert

Michel Häusermann

Annexes mentionnées